



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Actualités personnes handicapées**  
**Docteur Catherine REY-QUINIO**  
**ARS IDF**

**CPIAS 12 mai 2023**

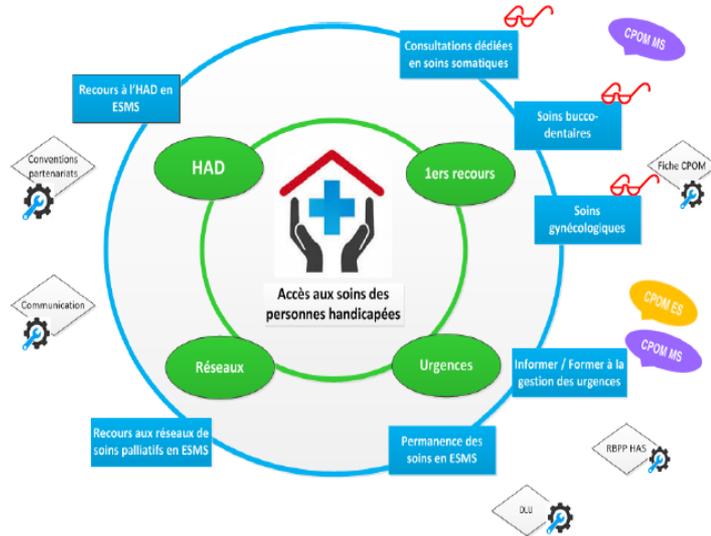
# Contexte CNH du 26/04/2023

## Comité National handicap

### Mesures liées à la santé (2023-2026) :

- Généralisation des **consultations dédiées (Handiconsult)**
- Déploiement d'un **dispositif Handibloc** par région
- Désignation d'un **réfèrent handicap** dans chaque établissement de santé
- Augmentation des professionnels paramédicaux formés
- Prévention des **violences sexuelles**
- Déploiement de la **Démarche Handigynéco** + centres **Intimagir**

## Accès aux soins des PH



### Qualité de la prise en charge en soins en ESMS PH

- Médicaments et handicap
- IMH handicap
- Fiches Urgences et handicap

## PRS3 - Continuité des actions du PRS2

### Offre de Soins

- HANDICONSULT
- Santé Orale et handicap
- Gynécologie et handicap
- Sourds / malentendants (soins spécifiques)

### CNH 2023 - Transversalité ville-hôpital

- NEW - Référent handicap –Accueil Urgences
- NEW - HANDIBLOCS

### PRS3 – accès aux soins

- NEW – Cancer et handicap
- NEW – Chirurgie et handicap

# HANDICONSULT - 6 dispositifs en région Ile-de-France IDF

78- CH de PLAISIR

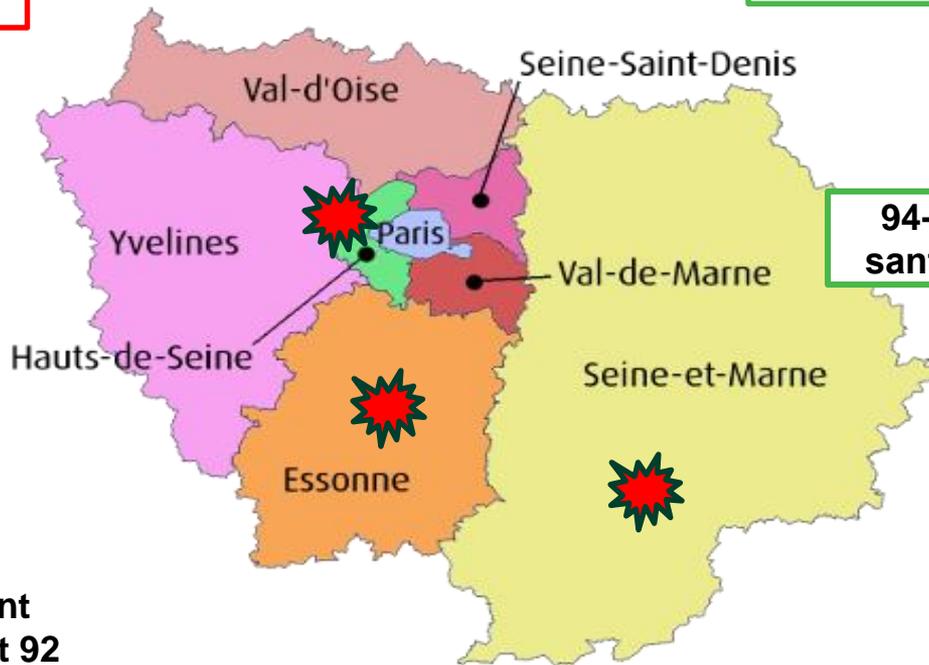
95- GH NOVO

93-Pôle Cristales  
EPS de Ville  
Evrard

75- Handiconsult  
APHP- Pitié-Salpêtrière

75-MDS Centre Lecourbe

94- Centre de  
santé de l'ILVM



Objectif : 1 dispositif par département  
3 départements à pourvoir : 77- 91 et 92

# Santé orale des PH : missions de Rhapsod'If

## Pôle coordination soins

+ de 120 solutions de soins

Adaptation aux spécificités de l'utilisateur

A destination de tous les PH des  
ESMS médicalisés (IME-FAM-MAS)

### Objectifs 2023 :

- 50 à 70 nouveaux ESMS formés niveau 1 + dépistages associés
- 6 formations de niveau 2 (12 participants par formation) = 72 RBD formés / 36 ESMS (2 RBD par établissement)

## Pôle formation - prévention

- Actions de **dépistage** dans ESMS-PH
- Actions de **formations** dans les ESMS-PH
  - Niveau 1 : Hygiène Bucco-dentaire (PRO)
  - Niveau 2 : Référent Bucco-dentaire (2 / ESMS)
- Sensibilisation des **aidants familiaux** et des **parents**
- Sensibilisation des **chirurgiens-dentistes** (en vue de participation au pôle soin)

## Démarche d'aller-vers des sages-femmes en ESMS handicap

### Objectif stratégique

**Améliorer l'accès aux soins gynécologiques des femmes handicapées** accueillies en ESMS handicap en IDF

#### IMPACTS ATTENDUS

- Amélioration du suivi gynécologique des femmes
- Amélioration de l'organisation de la prise en charge gynécologique au sein de chaque ESMS (coordination, partenariats, contacts, annuaire des ressources)
- Modification des pratiques professionnelles des sages-femmes
- Satisfaction et perceptions des différents acteurs concernés : femmes en situation de handicap, familles, professionnels des ESMS, sages-femmes.



**3 volets : soins - VAS - VFF**

En application de l'instruction du 15 octobre 2020 relative à la diffusion du cahier des charges des centres ressources régionaux « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap », l'ARS Ile-de-France a confié au CREA Ile-de-France de porter la préfiguration du centre de ressource.

Après un an de travaux et un colloque de restitution organisé en juin 2022, le CREA Ile-de-France porte désormais la mise en œuvre du centre de ressource INTIMAGIR d'Ile-de-France:



<https://www.intimagir-idf.fr/>

## 4 objectifs :

- Promouvoir l'autodétermination des personnes et leur vie affective et sexuelle;
- Soutenir les parents dans une perspective d'autonomie et qualité de vie;
- Soutenir les aidants sur les questions d'intimité, d'éducation sexuelle et de prévention;
- Sensibiliser et informer les professionnels sur l'ensemble de ces sujets.

## Cycle de formation « Médicaments et handicap » 2022-2023

<https://www.omedit-idf.fr/formations/>

## SECURISATION de la PRISE en CHARGE MEDICAMENTEUSE

ESMS Handicap

### Programme d'accompagnement et de formation



#### Saison 2023 !

Rejoignez un programme complet et sur-mesure qui aide les ESMS Handicap à entrer dans une démarche de sécurisation de la prise en charge médicamenteuse ou à poursuivre leurs actions. [En savoir plus.](#)



#### Accompagnement personnalisé

Pour les ESMS Handicap  
avec hébergement  
nécessitant un support de  
l'OMEDIT et de la STARAQS



#### Formations à la carte

Pour répondre aux besoins  
de formation des acteurs  
du secteur Handicap



#### Boîte à outils

Pour partager des  
documents pouvant être  
utiles au plus grand  
nombre

**SAVE THE DATE !**  
**WEBINAIRE de LANCEMENT**  
**Jeudi 10/11/22 à 14h**

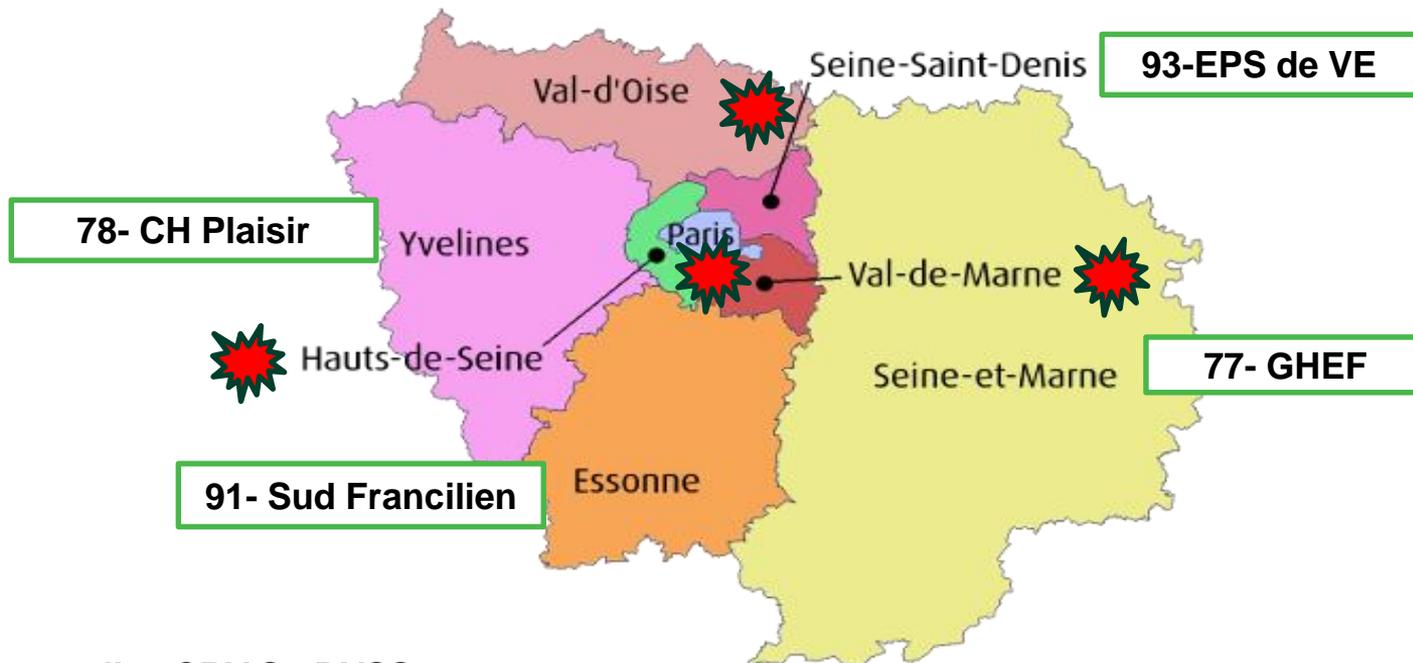
*Pour vous engager dans le programme en 2023*



*Programme proposé pour la région Ile-de-France.*

# Infirmières Hygiénistes Mobiles (IMH)

3 départements à pourvoir : 92 – 94 et 95 + 75



Réunions bimensuelles CPIAS –DVSS  
Prise en charge du coût DU

---

## ➤ **NEW - Cancers et handicaps (PHV++)**

- Etat des lieux et organisation du suivi des mesures de prévention/dépistage des 3 cancers en région IDF - focus sur les PH en ESMS
- Permettre aux PH d'accéder aux dépistages organisés des cancers du **sein, utérus et colon** - Définir les étapes et les acteurs pour accéder au dépistage de ces 3 cancers pour les ESMS PH
- Assurer la *promotion des dépistages des 3 cancers*, auprès des publics concernés et des professionnels, notamment ceux du secteur médico-social
- Elaborer un **parcours de soins en cancérologie** lisible et accessible pour tous les PH
- Mise en place et/ou participation à des **projets innovants** permettant d'améliorer l'accès aux dépistages des cancers pour les PH, et à la prise en charge en soins par les filières de cancérologie, dans le droit commun

## ➤ **NEW- Chirurgie et handicaps**

- Etat des lieux des ressources en chirurgie en ES en IDF (gastro- odonto - orthopédie- urologie, OPH)
- Elaborer un parcours de soins pour chaque type de chirurgie accessible aux PH
- Aider à la mise en place / améliorer les parcours de chirurgie

## Perspective CNH 2023=> Référent Handicap en ES

**Décret n° 2022-1679 du 27 décembre 2022 relatif aux missions et au cadre de l'intervention du référent handicap dans le parcours du patient en établissement de santé**

NOR : SPRH2232021D

**Publics concernés :** *agences régionales de santé, établissements de santé assurant le service public hospitalier, professionnels de santé.*

**Objet :** *définition des missions et du cadre de l'intervention du « référent handicap » dans le parcours du patient en situation de handicap au sein d'un établissement de santé.*

**Entrée en vigueur :** *le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

**Notice :** *le décret encadre et précise les missions du « référent handicap » dans le parcours du patient en établissement de santé, dont la nomination contribuera à faciliter l'accès aux soins des patients en situation de handicap au sein de ces établissements.*

**Références :** *le décret est pris pour l'application de l'article 43 de la loi n° 2021-502 du 21 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification. Ses dispositions peuvent être consultées sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).*

La Première ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé et de la prévention et du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2021-502 du 21 avril 2021 modifiée visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, notamment son article 43,

## Décret no 2022-1679 du 27 décembre 2022 relatif aux missions et au cadre de l'intervention du référent handicap dans le parcours du patient en établissement de santé

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le référent handicap mentionné à l'article 43 de la loi du 21 avril 2021 susvisée est nommé par le directeur de l'établissement de santé.

**Art. 2.** – Le référent handicap intervient dans le cadre de la prise en charge du patient en établissement de santé pendant son parcours de soins ou de prévention, programmé ou non, en hospitalisation complète ou ambulatoire.

Il peut intervenir dans tous les services des établissements de santé mentionnés à l'article 43 de la loi du 21 avril 2021 susvisée, notamment dans les services des urgences et de pédiatrie.

**Art. 3.** – Il assure ses missions auprès des patients, ainsi que des équipes soignantes et administratives, dans le cadre du parcours du patient dans l'établissement de santé. A ce titre, il :

- 1<sup>o</sup> Identifie les besoins spécifiques des patients en situation de handicap dans l'organisation des soins ;
- 2<sup>o</sup> Coordonne les moyens à mettre à disposition pour y répondre ;
- 3<sup>o</sup> Conseille et accompagne le personnel de l'établissement dans l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap ;
- 4<sup>o</sup> Assure la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques, particulièrement en ce qui concerne les prises en charge urgentes.

**Art. 4.** – Pour l'application du présent décret, les hôpitaux des armées sont regardés comme des établissements de santé. Au sein de ces hôpitaux, le référent handicap est nommé par décision du ministre de la défense.

**Art. 5.** – Le ministre des armées, le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 décembre 2022.

ÉLISABETH BORNE

## Perspective CNH 2023 => HANDIBLOCS

### Un créneau de bloc opératoire pour un patient

« Un créneau de bloc opératoire est normalement attribué à un médecin qui opère.

Avec HandiBloc nous avons inversé la chose : **le créneau est attribué au patient pour réaliser plusieurs interventions au cours d'une même anesthésie générale.**

Cela permet, par exemple, des soins dentaires chez un enfant déficient intellectuel plus une autre opération »,

**Dr Sylviane Peudenier, neurologue pédiatre,** responsable du centre de référence maladies rares et vice-présidente de la commission médicale d'établissement du CHRU de Brest.

Depuis sa création, le HandiBloc a bénéficié à 129 personnes handicapées, adultes et enfants.

« "Le Handibloc sous anesthésie générale est le dernier recours. Le soin doit se faire avec le consentement de la personne. Éthiquement, c'est extrêmement important". Il s'agit d'utiliser tous les moyens possibles pour expliquer les soins et les faire accepter, en tenant compte des difficultés de compréhension des patients. "Nous utilisons des pictogrammes, la collection Santé BD, des vidéos, ou encore le gaz Meopa pour les détendre". Et si rien ne fonctionne, il reste le bloc opératoire, en réunissant autour du patient toutes les spécialités qui réalisent sur le même temps tous les examens et soins nécessaires.»



Brest - Neuropédiatre à Brest, le Dr Sylviane Peudenier adoucit le handicap

# Fiches techniques de situations d'urgence et /ou inhabituelles

- 24 fiches destinées aux professionnels des ESMS Handicap (axe formation)
- Groupe de travail pluri- disciplinaire : médecins –urgentiste cadre de santé – IDE – pompiers
- En collaboration avec la STARAQS
- **Actions de communication – lancement des fiches**

Fiche 0 - Signes de gravité

Fiche 1 - Fièvre > 38.5°C

Fiche 2 - Agitation

Fiche 3 - Chute

Fiche 4 - Hypoglycémie

Fiche 5 - Saignement de nez

Fiche 6 - Hémorragie

Fiche 7 - Asphyxie

Fiche 8- Difficulté respiratoire

Fiche 9- Douleurs thoraciques

Fiche 10 - Traumatisme crânien (TC)

Fiche 11 - Perte de connaissance

Fiche 12 - Suspicion AVC

Fiche 13 - Céphalée aiguë

Fiche 14 - Crise convulsive

Fiche 15 - Grosse jambe chaude

Fiche 16- Problème oculaire

Fiche 17- Brûlure

Fiche 18- Plaie cutanée

Fiche 19- Allergie

Fiche 20 - Douleurs abdominales

Fiche 21 - Vomissement

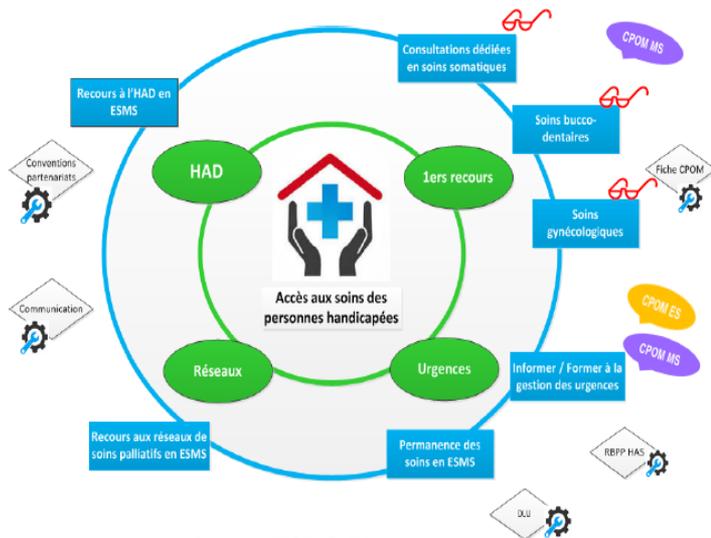
Fiche 22 - Diarrhée

Fiche 23 - Constipation

Fiche 24 - Ablation accidentelle de sonde de gastrostomie

# RECAPITULATIF

## Accès aux soins des PH



### Qualité de la prise en charge en soins en ESMS PH

#### ❑ Médicaments et handicap

2022 – 2023 : formations collectives ou accompagnement individuel

#### ❑ IMH handicap => objectif : 1 IMH handicap par département

- 5 départements déjà financés (FIR 2019 pour 3 ans) : 75 - 77- 78 - 91 et 93
- En attente : 92 -94 -95

#### ❑ Fiches Urgences et handicap

FICHE TECHNIQUES de situations d'urgence et / ou inhabituelles (PRO ESMS PH)

#### ❑ HANDICONSULT => 6 dispositifs

- 2018- 2021 : 3 dispositifs (75 – 93 et 94)
- 2023 : 3 nouveaux dispositifs (75 - 78 - 95)
- COPIL régional - Coordination des HANDICONSULT en IDF

#### ❑ Santé Orale et handicap

##### Réseau régional RHAPSODIF

- Prévention en ESMS enfants et adultes
- Formation référents bucco-dentaires (cycle)

**Télédentisterie** : modélisation et extension en secteurs PA et PH

**Cartographie** régionale des ressources – lieux de soins sous AG

#### ❑ Gynécologie et handicap => Démarche Handigynéco

Intervention de sages-femmes en ESMS PH

- 2022 : redémarrage NORM / 2023 : IDF –BRE et FR entière (LFSS 2023) 232 ESMS médicalisés (FAM – FAM-
- Centre INTIMAGIR porté par le CREAL

#### ❑ Sourds / malentendants (soins spécifiques) – DOS –DA

- UTES (Ste Anne)/ UNISS (GH Pitié) = unité de lieu - rapatriement de l'offre psychiatrique sur le site de la PITIE – majoration de l'offre
- UTES
- Evaluation projet MELUN – coordination

#### CNH 2023 - Transversalité ville-hôpital

#### ❑ Référent handicap –Accueil Urgences – HANDIBLOCS

#### PRS3 – Accès aux soins

#### ❑ Cancer et handicaps

#### ❑ Chirurgie et handicaps

## Contact

### **Docteur Catherine REY-QUINIO**

Conseillère médicale Politique du handicap - Référente Maladies Rares

ARS- Direction de l'Autonomie  
13, rue du Landy - 93200 SAINT-DENIS  
Tél : 01.44.02.05.44  
Mobile 06.77.87.01.05

[catherine.rey-quinio@ars.sante.fr](mailto:catherine.rey-quinio@ars.sante.fr)

---